INFO

Belgique

Les anciens SS belges touchent toujours une pension de l'Allemagne

(#)

Les anciens collaborateurs belges touchent une pension de l'Allemagne qui échappe au fisc belge - © Tous droits réservés

Aurélie Fogli

Publié le mardi 10 mai 2016 à 15h33

Il s'agit d'un épisode sombre de l'histoire de la Belgique. Lors de la deuxième guerre mondiale, plusieurs dizaines de milliers de Belges se sont engagés pour combattre sous les couleurs de l'Allemagne nazie. Cette collaboration leur vaut aujourd'hui de bénéficier d'une pension versée par l'Allemagne. "Ils touchent une pension militaire suite à un décret pris par Hitler. Hitler a en fait considéré ces combattants comme des citoyens allemands, et donc ils touchent une pension comme les militaires allemands", explique Pieter Paul Baeten, président du Groupe Mémoire.

Composé d'anciens prisonniers de guerre et de déportés, le Groupe Mémoire dénonce cette situation, problématique à plus d'un titre. D'une part, cette pension montre que ces collaborateurs belges sont considérés comme n'importe quel travailleur et cela même s'ils ont été condamnés pour leur participation active à la guerre. D'autre part, le groupe pointe également une "véritable fraude fiscale."

Une pension nette d'impôts

L'Allemagne ne transmet pas à la Belgique les noms des bénéficiaires de cette pension,

ni les montants versés. Résultat: ces sommes ne sont pas prises en considération dans le calcul des revenus imposables en Belgique.

Pour le Groupe Mémoire, c'est tout simplement injuste. Alvin De Coninck, fils de résistants et conseiller du Groupe Mémoire explique: "Les revenus des collaborateurs échappent aux services du fisc, alors que d'autres revenus du même genre sont imposés. Les forçats, des victimes donc du travail forcé en Allemagne, sont indemnisés par l'Allemagne. Mais pour eux, l'Allemagne transmet toutes les informations à la Belgique. Cette indemnité est donc soumise à l'impôt."

Cette situation est loin d'être neuve. Pourtant, 71 ans après la fin de la guerre, rien n'a changé, au grand désarroi du président du Groupe Mémoire. L'association a d'ailleurs déjà interpellé plusieurs fois le gouvernement belge mais sans succès. "C'est triste! La Belgique ne parvient pas à avoir ces informations, ou alors elle ne veut pas les avoir. Mais, à l'heure de l'Europe, je ne comprends pas comment la Belgique et l'Allemagne ne sont pas en mesure d'échanger ces données."

Aujourd'hui, il est difficile de savoir combien de collaborateurs, de veuves ou d'ayants droit touchent cette pension de l'Allemagne.

A la fin de la guerre, des enquêtes ont été ouvertes à l'encontre de quelques 500 000 belges pour collaboration militaire. Au final, 30 000 Flamands et 27 000 Wallons et Bruxellois ont été condamnés.

Le cdH demande la clarté

Pour le cdH, le fait que, en 2016, l'Allemagne rémunère toujours des collaborateurs du régime nazi pose "une difficulté morale".

Si de telles pensions ne sont pas fiscalisées en Belgique, alors que les dédommagements des forçats seraient retenus par le fisc, constituerait une "iniquité fiscale indécente" poursuit le parti humaniste, qui compte interpeller prochainement le ministre des affaires étrangères à ce sujet.